

**EXTRAIT DE COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 10 janvier, à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean Noël RAVÉ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RAVE JN., LOYANT C., LETESSIER JC., BEGUE JM., BARROCHE J., CHIRANIAN E., DUCHON D., GUION C., MARTEAU F., MOISY JY., TOUCHARD JP.

Mmes WITTRANT M., DUPONT E., DIVAY E., AUREAU C., CHAUDET-RIDEL MN., FALETTO C., GAIGNER V., RIVALAN J., SINGAMY C., ROBBE M.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme DUPONT A. ayant donné pouvoir à Mme RIVALAN J.

Mme PAUSE L. ayant donné pouvoir à M. BEGUE JM.

Mme CHAUDET-POTTERIE AM. ayant donné pouvoir à Mme DUPONT E.

ABSENTS :

M. HALLE JM., Mme FERANDIN M.

Lesquels formaient la majorité des membres en exercice.

M. MOISY Jean-Yves a été élu Secrétaire de séance.

N° 01 OBJET :

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

A la demande du Recteur de l'Académie de Nantes et de la Présidente de la Région des Pays de la Loire, l'Association des Maires de la Mayenne est saisie afin de consulter les communes du département sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2018.

La réponse à ce questionnement étant souhaité avant le 15 janvier 2018, le Conseil Municipal est amené à se positionner sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire des écoles publiques de son territoire (Ecoles Jean Tardieu à Montsûrs et Christian Cabrol à Saint Céneré).

Ecole Christian Cabrol :

⇒ Le Conseil d'école du 07 novembre 2017 s'est prononcé pour une organisation scolaire de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Ecole Jean Tardieu :

Une consultation auprès des familles du groupe scolaire Jean Tardieu a été menée du 15 décembre 2017 au 08 janvier 2018 afin de recueillir leur avis sur :

⇒ 1 - Le maintien de l'organisation scolaire actuelle (4 jours et demi) avec des NAP payantes.

⇒ 2 - Le maintien de l'organisation scolaire de 4 jours et demi sans NAP avec une modulation des horaires.

⇒ 3 - Le retour à l'organisation scolaire sur 4 jours.

Le résultat de la consultation, portant sur une participation approchant la moitié des familles, est partagé entre les 3 propositions, avec toutefois une prédominance pour un maintien d'une organisation scolaire de 4 jours ½.

S'agissant du Conseil d'école du 09 janvier 2018, il s'est prononcé pour le maintien d'une organisation scolaire de 4 jours ½, sans NAP, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Après un débat de l'assemblée délibérante, sur le respect du rythme biologique de l'enfant, d'une uniformité d'organisation sur les 2 écoles publiques de la Commune, d'une cohésion de fonctionnement sur le territoire des Coëvrons, de la continuité d'un transport scolaire le mercredi et de différentes argumentations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **s'accorde à renoncer à la poursuite des NAP à la rentrée de septembre 2018,**

et

- ⇒ procède à un vote à bulletin secret sur la question :
- du maintien d'une organisation scolaire à 4 jours ½
ou
 - du retour à une organisation scolaire de 4 jours.

Le résultat est de : nombre de votants => 24.

<u>organisation à 4 jours</u>	<u>organisation à 4 jours ½</u>
11 voix	12 voix

et 1 bulletin blanc.

Ainsi l'avis du Conseil Municipal privilégie le maintien d'une organisation scolaire à compter de septembre 2018 sur 4 jours 1/2.

De ce fait, il est présenté au Directeur académique des services de l'éducation nationale => demande conjointe avec le Conseil d'école, une modification des horaires de fonctionnement du **groupe scolaire Jean Tardieu** à Montsûrs à raison de :

LUNDI – MARDI et JEUDI

⇒ de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 45 à 16 H 00

MERCREDI

⇒ de 8 H 45 à 12 H 00

VENDREDI

⇒ de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 45 à 15 H 45.

Une modification des horaires de fonctionnement du **groupe scolaire Christian Cabrol** à Saint Céneré, sans délivrance des NAP, soit :

LUNDI – MARDI – JEUDI et VENDREDI

⇒ de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 15 H 45

MERCREDI

⇒ de 8 H 45 à 11 H 45.

Pour autant, considérant qu'il n'existe pas de demande conjointe => de la commune et du conseil d'école de Christian Cabrol à Saint Céneré, dans la mesure où ce dernier est favorable à une organisation scolaire de 4 jours (horaires : lundi – mardi – jeudi et vendredi => de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30), la décision prise par le Directeur académique des services de l'éducation nationale sera mise en application en septembre 2018.

N° 02 OBJET :

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA CLECT – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS –

Lors de chaque transfert de compétences ou de mutualisation de services, la CLECT de la Communauté de Communes des Coëvrons doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore un rapport adopté par ses membres.

Une fois approuvé, le rapport est notifié aux maires de chaque commune membre de la Communauté de Communes des Coëvrons pour approbation.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver ce rapport. Celui-ci est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Une fois approuvé par les conseils municipaux, le rapport de la CLECT fait l'objet d'une communication au Conseil communautaire pour validation.

Rappel des décisions de la CLECT :

La CLECT réunie le 27 novembre 2017 a évalué le montant des charges transférées, voté à l'unanimité le rapport final pour 2017.

Dans ce rapport final, la CLECT a fixé le montant de l'attribution de compensation 2017 à **101 590 €** pour la commune déléguée de Montsûrs et **15 875 €** pour la commune déléguée de Saint Céneré. Les attributions de compensation prévues à compter du 1^{er} janvier 2018 restent d'un même montant.

Aussi vu cet énoncé et après avoir pris connaissance du rapport final de la CLECT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ **VALIDE** l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de la réunion précitée si ce n'est que le point 4.D du rapport intitulé : Revoir l'évaluation des transferts de charge concernant les équipements transférés suscite des observations et, à l'unanimité le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire, lors de son échange individuel avec la Communauté de Communes, à proposer :

* **un retour à la Commune du Cinéma « le Majestic »,**

* **une cession des bâtiments transférés Médiathèque et PLJ à l'intercommunalité.**

↪ **VALIDE** au vu de ce rapport le montant de l'attribution de compensation **2017** de la commune déléguée de Montsûrs pour un montant de **101 590 €** et de la commune déléguée de Saint Céneré pour un montant de **15 875 €**.

↪ **VALIDE** dans l'état actuel l'attribution de compensation prévue à **compter du 1^{er} Janvier 2018 pour un montant équivalent à 2017.**

↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile concernant cette décision.

Pour information

En application des dispositions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris les décisions ci-après :

Décision n° 2017/037 du 30 novembre 2017

Il s'agit d'une convention établie entre la Commune et la Société ENEDIS dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE (92) relative à la servitude de passage liée au positionnement de conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle A 1393 – lieu-dit « la Petite Chinte » - propriété de la commune déléguée de Saint Céneré – sur une longueur totale d'environ 533 mètres.

Décision n° 2017/038 du 20 décembre 2017

Il s'agit d'un avenant au contrat d'assurance « flotte automobile et auto-mission » passé entre la Commune et la Société SMACL Assurances à NIORT (79) portant adjonction de la remorque acquise pour les besoins du service technique le 15 mai 2017.

Décision n° 2017/039 du 22 décembre 2017

Il s'agit d'un contrat de maintenance établi entre la Commune et la Société TOUILLER à LAVAL (53) pour le copieur multifonctions couleur du service administratif.

Le contrat est d'une durée de 20 trimestres pour un coût de 0,0028 €HT/copie monochrome et 0,026 €HT /copie couleur.

Décision n° 2017/040 du 29 décembre 2017

Il s'agit d'une convention établie entre la Commune et le Rectorat d'Académie de NANTES (44) permettant l'adhésion au groupement de commande pour le renouvellement de l'environnement numérique (ENT 1^{er} degré e-primo) dans les écoles de Jean Tardieu et Christian Cabrol.

Le nouveau marché prendra effet le 18 juillet 2018 pour une durée de 4 ans. Il en est de même de la présente convention.

Madame DIVAY – Adjointe à la communication – présente aux membres du Conseil Municipal le projet du nouveau logo de la commune de Montsûrs-Saint Céneré et celui-ci est validé à l'unanimité. Son exécution sera donc lancée afin de personnaliser l'entité de la commune nouvelle.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,

Jean-Noël RAVE